



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-5-5-4

Séance du vendredi 17 mai 2019

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 4ÈME PROGRAMMATION 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. FERRARI, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à Mme HELDERLE.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme MULLER.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. WITH.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement complémentaires,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015, relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative à la Décision Modificative n° 1 pour 2018,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative à la Décision Modificative n° 2 exercice 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-5-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 26 avril 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la quatrième programmation pour l'année 2019 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019,
- Prend acte que le projet 22-3 « Acquisition de l'ancienne supérette au centre du village et aménagement de deux cellules commerciales, dont un espace multiservices » porté par la commune de MONTREUX-VIEUX ne concerne que l'acquisition de l'ancienne supérette au centre du village,
- Accorde la subvention afférente pour un montant total de 34 500 € selon les caractéristiques suivantes. L'aide départementale fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Contrat de Territoire de Vie Sundgau

Projet initial :	22-3 Acquisition de l'ancienne supérette au centre du village et aménagement de deux cellules commerciales, dont un espace multiservices
Projet présenté :	22-3 Acquisition de l'ancienne supérette au centre du village
Maître d'ouvrage :	MONTREUX-VIEUX
Localisation :	MONTREUX-VIEUX
Numéro d'opération :	CTV01992
Montant initial du projet :	320 865 € HT
Montant du projet présenté :	115 000 € HT
Montant subventionnable :	115 000 € HT
Taux :	30 %
Subvention :	34 500 €
Imputation budgétaire :	Programme K217, imputation 204-74-204142-35921-006 AP2015

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité